

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1035/SG/FP portant intégration du personnel dans les Cadres territoriaux.

n° 70-1035/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 septembre 1970

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1970

Date du numéro
25 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Houssein Harsi Mihile, contremaître de 1er classe, 2e échelon, du cadre territorial, en service à l'Electricité de Djibouti, est intégré dans le cadre des adjoints techniques et nommé adjoint technique de 2e classe, 4e échelon, pour compter du 1er janvier 1970. Les ouvriers et agents techniques du cadre territorial des travaux publics en service à l'Electricité de Djibouti, ci-après nommés, sont intégrés, pour compter du 1er janvier 1970 dans le cadre des contremaîtres des travaux selon les modalités suivantes : M. Youssouf Ali Mohamed, contremaître de 2e classe, 4e échelon (ancienneté conservée : 7 mois 8 jours) ; M. Mohamed Salem Omar, contremaître de 2e cl, 1er éch. ; M. Moumin Badar Dinar, contremaître de 2e cl, 1er éch. ; M. Hassan Meat Farah, contremaître de 2e cl. 1er éch.;